



SAINT-BLIMONT

Bulletin Municipal
N° 23 — Juillet 2019



BULLETIN MUNICIPAL
ST BLIMONT

Département de la Somme

Publicité : BRUNEL

Dépôt légal : 2^{ème} semestre 2019

Directeur de la publication :

José Marque

Rédacteur de la publication :

Bernard WYRZYKOWSKI

Impression :

Imprimerie Leclerc - Abbeville

Tél. : 03 22 20 70 60

Fax : 03 22 20 70 66

E-mail : info@imp-leclerc.com

Site internet : www.imprimerie-leclerc.fr



Commune de
SAINT-BLIMONT

Mairie, 2 rue de l'église
80960 SAINT-BLIMONT
Tél. 03 22 30 24 08

mairie.saint.blimont@akeonet.com
mairiedesaintblimont.com

SOMMAIRE

Le mot du Maire p3

Vie locale p4-13

Vie pratique p14-23

Tribunes libres p24-26

Calendrier des fêtes p27

Boulangerie - Pâtisserie Claire et Xavier BOURGEOIS

Sandwiches toute la journée - Snacking

Festival
DES PAINS

L'ART DU FAIT MAISON

1^{er} prix au concours
du Gâteau Battu 2017



33, rue Henri Barbusse - Escarbotin - 03 22 30 20 45

 **MEPRO SAS**
12 avenue du Parc,
80130 Friville-Escarbotin
Tél 03 22 30 67 67

Les Mousquetaires
Intermarché

Bienvenue dans votre centre commerçant

PRESSE - FÉLINE
EVOLUTIFF - SOBOUTIK

 **SARL GARAGE BONHOMME**

*Réparations toutes marques
et véhicules sans permis*

Nouvelle 508

Entretien - Carrosserie
Peinture
Réparation pare-brise
Carburant - Carte GR



Ouverture du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h 30

STATION DE LAVAGE 24/24 - 7j/7
STATION ESSENCE 24/24 - 7j/7

27, rue de l'Église (centre du village) - ST-BLIMONT
Tél. 03 22 30 24 11 - FAX 03 22 60 4 86
bonhomme.guillaume@orange.fr

Mes chers concitoyens,

Nous serons bientôt au terme du mandat que vous nous avez confié. En janvier prochain, lors de la parution du dernier bulletin municipal, vous serez en mesure d'appréhender, au travers des douze derniers numéros, la totalité du travail réalisé par l'équipe municipale.

La fin du mandat sera aussi l'aboutissement d'un certain nombre de projets d'une relative importance pour SAINT-BLIMONT et ses habitants.

Cet avant dernier numéro nous donne l'occasion de vous offrir une large vision du travail des différentes commissions.

Il permet aussi de présenter l'évolution de notre village, les projets à l'étude, les travaux en cours, la richesse des manifestations organisées dans la commune et le dynamisme des associations locales.

Dans ce numéro, vous y retrouverez également comme les années précédentes les comptes administratifs 2018 de la commune, du camping et du CCASS ainsi que les budgets primitifs 2019. Vous pourrez aisément vérifier que notre engagement de ne pas augmenter les taux des taxes a été respecté.

Après cette période estivale, le temps des travaux reprendra, toujours sur un rythme qui témoigne de notre détermination. Assainissement collectif, voirie, cadre de vie, éducation, culture, fêtes et cérémonies, lien social, et bien d'autres actions et projets émaneront encore avant la fin de ce mandat de transformation de notre commune pour que SAINT-BLIMONT reste un village attractif et solidaire.

D'ici là, mes chers concitoyens, je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin Municipal et, je vous souhaite chers Saint-Blimontoises, Saint-Blimontois, fidèles campeurs ou simples touristes de passage dans notre village, un bel été ensoleillé et agréable.

Le Maire,
José MARQUE

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi	de 14 H 00 à 16 H 00
Mardi	de 14 H 00 à 16 H 00 et de 17 H 30 à 18 H 30
Jeudi	de 14 H 00 à 16 H 00
Vendredi	de 14 H 00 à 16 H 00 et de 17 H 30 à 18 H 30
Samedi	de 11 H 00 à 12 H 00

PERMANENCE DES ÉLUS

M. José MARQUE, Maire	Lundi de 14 H à 15 H
M. Blandine BENARBIA, 1 ^{ère} Adjointe	Samedi de 11 H à 12 H
M. Bernard WYRZYKOWSKI, 2 ^{ème} Adjoint	Jeudi de 14 H à 15 H
M. Adrien PRUVOT, 3 ^{ème} Adjoint	Mardi de 17 H 30 à 18 H 30
M. Catherine TSCHANZ, 4 ^{ème} Adjointe	Vendredi de 17 H 30 à 18 H 30

PERMANENCE DE L'ASSISTANTE SOCIALE

Les permanences de l'assistante sociale n'ont désormais plus lieu en notre mairie : contacter le Centre médico-social de Saint Valery/Somme pour toute demande d'information au 03 60 03 42 40



Madame LEFORT
57, rue Henri Barbusse
80130 FRIVILLE

ORTHOPÉDIE SUR MESURE
LOCATION, VENTE ET LIVRAISON
DE MATÉRIEL MÉDICAL - LIVRÉS À DOMICILE
Lits médicalisés, déambulateurs, chaises percées
coussins anti-escarres, cannes anglaises.
Fauteuils releveurs, siège coquille.
Bas de contention sur mesure, attelles thermoformables.
Tél. 03 22 30 21 02
Lundi au vendredi 9h/12h15/14h-19h30
Samedi 9h/12h15/14h-17h

Gedimat
Millancourt et Nicolas

5 rue du 8 mai 1945 - 80130 FRIVILLE-ESCARBOTIN
03 22 20 27 77

gedimat.fr

Vous trouverez ci-dessous les comptes administratifs 2018 de la commune, du camping et du CCAS ainsi que le détail du budget primitif 2019.

Ces budgets sont le reflet de la constante maîtrise des dépenses de fonctionnement et de la détermination, qu'est la nôtre, d'avancer et d'investir pour l'avenir de notre village, pour l'avenir de nos enfants et pour notre bien être à tous.

Lors de la préparation du budget primitif 2019, les élus ont décidé, comme les années précédentes, de ne pas augmenter le taux des taxes.

Le budget d'investissement prévoit des projets investissements à hauteur de **118 000.00 €**. Il sera équilibré par un virement de la section de fonctionnement de **30 131.28 €** et un emprunt de **80 000.00 €** qui sera contracté suivant l'avancement des projets.

Je reste bien entendu à votre disposition pour toutes informations ou précisions complémentaires.

Compte administratif communal 2018

Le 06 mars 2019, le Conseil Municipal a voté à par 10 voix et 3 abstentions (Messieurs Lamy, Goninet, Tricart) pour le compte administratif communal 2018 comme suit :

• SECTION FONCTIONNEMENT :	
- le montant des dépenses réalisées est de	- 512 103.53 €
- le montant des recettes réalisées est de	519 631.65 €
- le résultat dégagé de l'exercice est de	+ 7 528.12 €
- Compte tenu du report de l'excédent de l'exercice antérieur de	+ 129 509.41 €
Le résultat de clôture, ou excédent d'exploitation est de	+ 137 037.53 €
• SECTION INVESTISSEMENT :	
- le montant des dépenses réalisées est de	- 144 468.51 €
- le montant des recettes réalisées est de	299 736.49 €
- le résultat d'exercice est de	+ 155 267.98 €
- Compte tenu du report du solde de l'exercice antérieur de	- 233 107.02 €
Le résultat de clôture, ou besoin de financement est de	- 77 839.04 €
Le résultat final d'exécution du compte administratif 2018 est de	+ 59 198.49 €

Compte administratif camping 2018

Le 06 mars 2019, le Conseil Municipal a voté par 10 voix pour, 2 voix contre (Messieurs Lamy et Goninet) et une abstention (Monsieur Tricart) le compte administratif du camping 2018 comme suit :

• SECTION FONCTIONNEMENT :	
- le montant des dépenses réalisées est de	- 37 693.68 €
- le montant des recettes réalisées est de	39 523.24 €
- le résultat dégagé de l'exercice est de	+ 1 829.56 €
- Compte tenu du report du déficit de l'exercice antérieur de	- 1 936.31 €
Le résultat de clôture est de	- 106.75 €
• SECTION INVESTISSEMENT :	
- le montant des dépenses réalisées est de	- 7 273.43 €
- le montant des recettes réalisées est	8 613.53 €
- le résultat dégagé de l'exercice est de	+ 1 340.10 €
- Compte tenu du solde antérieur à reporter	+ 2 254.12 €
Le résultat de clôture est de	+ 3 594.22 €
Le résultat final d'exécution du compte administratif 2018 est de :	+ 3 487.47 €

Affectation des résultats aux Budgets Primitifs 2019 :

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité l'affectation des résultats aux budgets primitifs 2019 comme suit :

Budget commune :

l'excédent d'exploitation de clôture de 137 037.53 € a été affecté comme suit :

77 839.04 € au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement,
59 198.49 € au compte R002 en report de fonctionnement.

Budget camping :

En D 002 déficit de fonctionnement - 106.75 €
En R 001 le résultat de clôture d'investissement + 3 594.22 €

Compte administratif CCAS 2018

Le 3 avril 2019, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. a voté à l'unanimité le compte administratif du C.C.A.S. comme suit :

Section de fonctionnement :

- le montant des dépenses réalisées est de - 9 628.27 €
- le montant des recettes réalisées est de 11 595.33 €
- le résultat dégagé de l'exercice est de 1 967.06 €
- Compte tenu du report de l'excédent de l'exercice antérieur de + 1 907.66 €

Le résultat de clôture ou excédent d'exploitation est de + 3 874.72 €

Affectation des résultats au Budget Primitif 2019 :

En R002, le résultat de clôture de fonctionnement est de 3 874.72 €.

Budget primitif 2019 de La Commune

Le 11 avril 2019, le Conseil Municipal a voté par 13 voix pour et 1 absence le budget primitif 2019 de la commune, équilibré en dépenses et en recettes,
pour la section de fonctionnement à 556 611.49 €, comme suit :

• SECTION FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	
charges à caractère général	151 450.00 €
charges de personnel	251 000.00 €
virement à la section investis.	30 131.28 €
charges de gestion courante	95 925.28 €
charges financières	8 275.46 €
charges exceptionnelles	4 200.00 €
opérations d'ordre entre sections (dotation aux amortissements)	15 629.47 €

RECETTES	
excédent antérieur reporté	59 198.49 €
atténuation des charges	10 000.00 €
produits des services	14 000.00 €
impôts et taxes	298 859.00 €
dotations et participations	149 000.00 €
autres produits de gestion courante	15 500.00 €
produits financiers	4.00 €
produits exceptionnels	50.00 €
opérations d'ordre entre sections (travaux en régie)	10 000.00 €

Le montant des contributions directes est de 274 359.00 €.

Il correspond au produit des 3 taxes à des taux identiques à ceux de 2018, soit :

- la Taxe d'Habitation à 16,60%, sur une base d'imposition 593 200.00 €, donne un produit de 98 471.00 €,
- la Taxe Foncière sur le Bâti à 27,27%, sur une base d'imposition de 511 700.00 €, donne un produit de 139 541.00 €,
- la Taxe Foncière sur le Non Bâti à 56,44% sur une base d'imposition de 64 400.00 €, donne un produit de 36 347.00 €.

Enveloppe voirie CCBSS

Compte tenu des travaux de voirie réalisés à Ebalet en 2018, notre enveloppe voirie était au 31 décembre 2018 de - 59 093.00 €. Cette somme a été budgétée en totalité sur notre budget primitif 2019 en fonctionnement.

• SECTION INVESTISSEMENT :

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 253 699.79 €.

DEPENSES	
Immobilisations corporelles	118 627.61 €
Remboursement emprunts	47 233.14 €
Opérations d'ordre entre sections	10 000.00 €

RECETTES	
Subventions d'investissements	35 000.00 €
Emprunts et dettes assimilées	80 000.00 €
FCTVA	15 100.00 €
Excédents de fonctionnement	77 839.04 €
Virement de la section de fonctionnement	30 131.28 €
Opérations d'ordre entre sections	15 629.47 €

Etat de la dette commune 2019

Pour l'année 2019,

- le montant des intérêts de la dette à payer est de	8 275.46 €
- le montant du capital de la dette à payer est de	47 233.14 €
soit une annuité de	55 508.60 €

Le capital restant dû au 01.01.2019 est de 378 283.13 €.

Le budget primitif 2019 du camping

Le 11 avril 2019, le Conseil Municipal a voté par 13 voix pour, 1 voix contre (Monsieur Lamy) le budget primitif 2019 du camping, équilibré en dépenses et recettes

pour la section de fonctionnement à 38 500.00 €, comme suit :

DEPENSES	
charges à caractère général	17 481.61 €
charges de personnel	12 000.00 €
charges financières	209.56 €
charges exceptionnelles	500.00 €
opérations d'ordre entre section	8 202.08 €
Résultat reporté ou anticipé	106.75 €

RECETTES	
locations diverses	38 000.00 €
autres produits de gestion	500.00 €

pour la section investissement à 11 796.30 €, comme suit :

DEPENSES	
immobilisations corporelles	4 471.35 €
emprunts et dettes assimilées	5 324.95 €
opérations d'ordre entre sections	2 000.00 €

RECETTES	
opérations d'ordre entre sections	8 208.08 €
Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	3 594.22 €

Etat de la dette camping 2018

Pour l'année 2019,

- le montant des intérêts de la dette à payer est de	199.56 €
- le montant du capital de la dette à payer est de	5324.95 €
soit une annuité de	5 524.51 €

Le capital restant dû au 01.01.2019 est de 14 225.44 €.

Le budget primitif 2018 du CCAS

Le 03 avril 2019, le Conseil d'Administration a voté à l'unanimité le budget primitif 2019 du C.C.A.S., équilibré en dépenses et en recettes,

pour la section de fonctionnement à 16 000.00 €, comme suit :

DEPENSES	
charges à caractère général	12 700.00 €
charges du personnel	100.00 €
autres charges courantes	1 200.00 €
charges exceptionnelles	2 000.00 €

RECETTES	
produits des services	2 600.00 €
dotations et participations	9 425.28 €
produits exceptionnels	100.00 €
résultat anticipé ou reporté	3 874.72 €

NB : pas de section d'investissement.

Gestion de la vie locale (fêtes et cérémonies) – Gestion de la vie associative et sportive – CCAS
Blandine BENARBIA, 1ère Adjointe

Repas des Aînés

Le 03 Mars dernier, notre traditionnel repas pour les Aînés offert par la Municipalité a enchanté tous les convives avec la surprise du thème picard retenu cette année, où les Elus ont joué le jeu (décor, costumes, repas, animation musicale présenté par le groupe Zik à Brac avec Adrien Pruvot). Les Aînés ont passé une journée agréable dans une ambiance campagnarde avec un repas préparé par notre traiteur Flavien Hénoque. Cette journée s'est clôturée par une soupe à l'oignon que chacun a appréciée.



Clôture du Foyer des Aînés



Le 3 Avril 2019, le Foyer municipal a fermé ses portes avec une projection présentée par Adrien Pruvot de photos anciennes qui a ravi nos fidèles Aînés toujours présents les mercredis, avec espoir de voir s'agrandir le groupe existant. Nous n'oublions pas de remercier nos Aînés bénévoles qui ont participé au service du goûter pendant l'absence de Valérie tenue d'assurer les permanences du secrétariat de mairie.



Journée de La Femme

Cette année, nous avons mis à l'honneur le 8 mars Madame Nadège Poirel pour son investissement au sein du Club des Aînés : merci à Nadège !



Fête d'Offeu



Dimanche 2 Juin, traditionnelle Fête d'Offeu avec la brocante organisée par le Club des Aînés : une réussite et un moment de convivialité avec le brevet cyclo et la marche organisés en matinée par l'AAE (Amicale des Anciens Elèves) et l'apéritif-concert de notre Harmonie Municipale. Puis, dans l'après-midi, une démonstration de zumba par Aline Devismes, nièce du Président du Club des Aînés a clôturé les festivités de cette journée sous le soleil !



Assainissement

Les travaux se poursuivent bon train, à tel point que nous allons attaquer le hameau d'Elincourt d'ici le mois d'août. Dès qu'Offeu sera terminé et si les conditions météo le permettent, la totalité de notre mission sera accomplie pour la fin de cette année au plus tard tout début 2020.

Ainsi les communes de Vaudricourt et Saint-Blimont seront toutes les deux assainies apportant confort, modernité et respect de la nature. Un grand merci à tous d'avoir subi avec compréhension les troubles occasionnés par tous ces travaux.



Communication

C'est avec grand plaisir que nous sortons cette 23ème édition de votre Bulletin Municipal concocté par Valérie, alimenté par l'équipe municipale et les responsables des associations de notre village.

Ce bulletin est une photo des 6 derniers mois relatant les différents événements et animations passés et vous informe sur les principales directives officielles : communales, communautaire, nationales...

En complément du bulletin, n'oubliez pas de consulter le site web : mairiedesaintblimont.com qui lui vous informe au jour le jour de l'actualité communale, donne des infos sur les événements passés et à venir, infos pratiques (coupure de courant, d'eau, offres d'emploi ...)

Veuillez noter que nous sommes à l'écoute de toute proposition permettant d'améliorer notre communication.

Camping

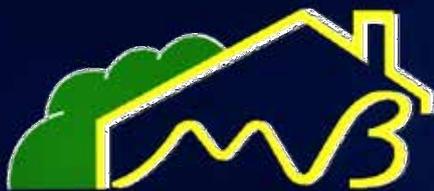
Cette année la saison camping est repartie, un nouveau gardien, Stéphane Tran Van, a été recruté pour assurer la saison qui a bien démarré avec l'arrivée de nouveaux résidents et de nombreux séjours courts grâce en partie à la location-vente de 2 nouveaux mobile-homes.

Le boulodrome a été remis à neuf, il est prêt à accueillir les boulistes pour des parties estivales.

Comme chaque année en juillet août, un pot est organisé par le gardien afin d'accueillir les nouveaux et anciens résidents, ainsi que les visiteurs de la tour.



Les Maisons du Val de Bresle



4 et 6 rue Notre Dame
BLANGY SUR BRESLE
Tél: 02-35-94-15-38

Votre Maison
Autrement...



www.maisons-mvb.com

L'équipe enseignante

La direction est assurée par Mme Marie DUPONT. Vous pouvez la contacter au 03 22 26 93 92

Les enseignants des écoles sont répartis en deux groupes :

- * Ecole Pierre Dupont :
 - Mme Céline MOUCHON (CM1-CM2)
 - Mme Isabelle BECQUET (CE2-CM1)
 - Mme Marie DUPONT (CP-CE1)

- * Ecole André BOUTTE :
 - Mme Nathalie MAISON (Toute petite, petite et moyenne section enfantine)
 - Mme Sandra DASSONVILLE (moyenne et grande section enfantine)
 - Mme Caroline THIEBAULT (ATSEM section enfantine)
 - Mme Claire DEVILLERS (ATSEM section enfantine)

Vacances scolaires :

- **Rentrée 2019 :** Lundi 2 septembre 2019
- **Toussaint :** du Samedi 19 octobre 2019 au Lundi 4 Novembre 2019
- **Noël :** du Samedi 21 décembre 2019 au Lundi 6 janvier 2020

Classe de neige

Les enfants de Mme MOUCHON (CM1-CM2) ont profité d'une semaine d'activités sportives d'hiver (ski, luge, raquettes,...) ainsi que d'ateliers pédagogiques sur le thème de la vie à la montagne en janvier dernier dans la station de Crest-Volant. Comme chaque année, ils ont pu compter sur la municipalité pour la participation aux frais d'hébergement.

La traditionnelle conférence de presse tenue par les enfants a permis aux parents de découvrir l'ensemble des activités réalisées durant le séjour.



Kermesse des écoles



Malgré un temps mitigé, la cour de l'école Pierre-Dupont était encore une fois bien remplie ce dimanche 9 juin. Divers jeux étaient proposés aux petits et aux grands par les parents d'élèves.

Après les danses des enfants, la journée s'est terminée par un repas barbecue dans la salle Francis-Dupont. Félicitations à tous les

participants pour la réussite de cette journée.



Activités scolaires et périscolaires

En plus des cours traditionnels, l'école de Saint-Blimont propose à ses élèves de riches et diverses activités sportives et culturelles. Ainsi, durant cette année scolaire, les enfants ont pu participer aux différentes rencontres USEP comme le cross (où ils ont terminé deuxième), les brevets de natation et cyclo.

Ils ont pu découvrir l'histoire de notre territoire à travers les visites du château d'Eu ou de notre église, mais aussi l'évolution de la musique et du rock grâce à la participation du groupe Covercast.



Transport scolaire

ATTENTION ! Suite à un changement de mode d'inscription, via internet, le Conseil régional a envoyé un courrier aux familles pour fournir le code d'accès. Mais il est aussi demandé « une participation familiale de 150 €/an ».

Ce courrier étant adressé à toutes les familles des Hauts-de-France, la prise en charge des frais par la CABS n'y est pas indiquée. Le transport scolaire des collégiens et lycéens de Saint-Blimont reste donc GRATUIT (mais n'oubliez pas de vous inscrire sur le site www.transport.hautsdefrance.fr).

Remise des prix

Afin de ne pas connaître les mêmes difficultés qu'en 2018, la Municipalité, l'équipe enseignante et l'Harmonie municipale ont décidé d'une formule pour la cérémonie de remise des prix/fête de la musique. Ce vendredi 28 juin, 11 élèves de CM2 ont reçu un dictionnaire « Larousse » et un dictionnaire français-anglais pour leur passage au collège. Tous les enfants de CP au CM2 se sont vus remettre un bon d'achat pour la librairie l'Encre Marine à Eu par la municipalité et un livre par la Coopérative scolaire.

L'Harmonie municipale a ensuite animé la cérémonie de son traditionnel concert, avant d'être rejointe par l'ensemble des élèves de l'école Pierre Dupont pour l'interprétation d'un morceau commun qui fut fort apprécié du public



Ecole de musique

L'école de musique, solfège et cours d'instruments, est « organisée » par la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme.

Les cours ont lieu suivant les formations à Cayeux ou Saint-Valery.

Pour information, l'Harmonie municipale propose aux débutants la prise en charge financière de deux années de cours de solfège. Si vous êtes intéressé, veuillez contacter la mairie.

Soirée théâtre

Dans le cadre d'un Festival de théâtre itinérant au sein de la CABS, la troupe Solilès viendra présenter sa pièce « Devos, prince des mots » cet Automne en la salle Francis-Dupont (la date n'est pas encore fixée lors de la rédaction de cet article).

Cette action culturelle permet à nos petites communes d'accueillir des comédiens professionnels pour un spectacle de qualité et plein d'humour.



Pompes Funèbres Delahaye
16, rue des Corderies, 80410 Cayeux-sur-Mer
Rue Cavée Levesque, 80230 St-Valery/Somme

☎ 03 22 26 11 11
pompesfunebresdelahaye@laposte.net



Clémence Beaurain

Se déplace dans un rayon de 20 kms aux alentours de Saint-Blimont

06 65 39 29 37

Coiffeuse à domicile mixte

10 % de réduction

sur présentation de cette publicité (non cumulable)



Cadre de vie : action des bénévoles au sein du cadre de vie

A la suite de la soirée de remise des récompenses du concours des maisons fleuries de 2018, une dynamique s'est créée qui regroupe quelques personnes de Saint-Blimont.

Ces personnes donnent un peu de leur temps pour des actions liées essentiellement à l'environnement. Cela permet aussi de créer des liens intergénérationnels. Ainsi deux actions ont été entreprises avec les écoliers de Saint-Blimont et le corps enseignant.

Le 5 mars, plantation d'une haie fleurie à l'école avec les élèves des classes de Mme Dupont, de Mme Becquet, de Mme Mouchon et de Mme Lentieul.



Le 10 mai, semis de graines de tournesol et de fleurs sur la place verte avec les élèves de la classe de Mme Dassonville.



Une autre action a été de réaménager le rond point des «Quatre chemins» (intersection D106 et D2) grâce au don de plantes vivaces de M. et Mme Pascal Bellet.

Si vous souhaitez rejoindre cette équipe, n'hésitez pas à laisser vos coordonnées à la mairie.

Un grand merci à toutes et à tous !



Cadre de vie : place verte

Afin de pouvoir se reposer, et bientôt à l'ombre d'un marronnier rouge, une table en bois avec des bancs a été installée.

 **AUTOVISION** PINCHEFALISE
19 b, rue de
St-Valery/Somme
CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE
SARL CONTRÔLE TECHNIQUE DE LA BAIE
Prise de rendez-vous : www.autovision-pinchefalise.fr
- 03 22 61 34 15 -

Cadre de vie : Remplacement de haies



Ayant constaté qu'une partie des thuyas et des troènes du pourtour du cimetière étaient morts, la municipalité a décidé de les remplacer par une haie de charmilles.

Une haie de l'école Pierre-Dupont a elle aussi été remplacée.



Cadre de vie : Maisons fleuries 2019

La séance de remise des récompenses aura lieu le vendredi 18 octobre 2019. La partie information aura pour thème « la biodynamie au jardin ».

Cadre de vie : Monument de La Guerre de Crimée

La rénovation du monument commémorant la guerre de Crimée est achevée.

Nous remercions la Société Deny Security pour sa généreuse contribution en nous offrant les six étoiles qui ornent les plaques.



Cadre de vie : Nettoyons La nature avec la société de chasse

La municipalité a invité les habitants de Saint-Blimont à rejoindre la société de chasse le samedi 23 mars dernier, en matinée afin de nettoyer le village. Quelques personnes ont répondu à l'invitation. Nous les en remercions...

Cadre de vie : Concours de villes et villages fleuris

La municipalité s'est inscrite au concours de villes & villages fleuris. Une première commission est passée dans le village le jeudi 6 juin dans l'après-midi : elle a visité notre village dans son ensemble (excepté la rue en travaux). La commission Cadre de vie représentée par Jean-Michel Routhier et Catherine Tschanz ainsi que Gérald Plévert ont répondu aux questions concernant l'aménagement, le recyclage des déchets verts, les travaux engagés en matière d'espaces verts.



Cadre de vie : Gestion des déchets verts

Depuis la mi-janvier, les employés de la commune empruntent le broyeur de la CABS afin de produire le broyat dont ils ont besoin pour pailler les plates-bandes et le pied des haies de la commune. Les employés ont aussi construit, en régie, un bac à compost qu'ils vont utiliser pour produire, avec les déchets de tonte et de la restauration collective (écoles), un compost qui permettra d'enrichir le terrain des différents lieux de plantations.



Cadre de vie : Soirée conférence du 9 avril 2019 : Le compost et les adventices

Rémi Damiens et François Drouvin ont su, pendant deux heures, nous captiver sur l'importance de la qualité du sol, facteur indispensable à la production de fruits et légumes sains et nutritifs qui participent à la santé au quotidien.





dēny
SECURITY

Access Control Solutions and Services



Dény Security
Route de Saint-Valery CS60001
80960 Saint-Blimont - France

T : 03 22 30 26 01
contact@deny-security.com

www.deny-security.com

**SPÉCIALISTE
DES BÉTONS DÉCORATIFS
ET BARDAGE**



CSM
CRÉATION
SOL & MUR

59, Grande Rue - OFFEU
80960 Saint-Blimont
06 69 27 73 01

csm.creationsoletmur@gmail.com

CSM creationsoletmur



La bibliothèque pour tous publics

située dans l'ancien logement de direction de l'école primaire, elle jouxte la salle informatique.

Elle est ouverte à tous les publics
de **10h00 à 12h00 tous les samedis de l'année** (hormis les jours fériés)
et le **vendredi de 14h à 15h30**. L'adhésion est **gratuite**.

L'équipe de la bibliothèque utilise le logiciel Waterbear et les bénévoles qui assurent les permanences sont désormais rompus à son usage depuis janvier 2018.



Tout internaute peut consulter le site Internet de la bibliothèque à l'adresse :

<http://mabib.fr/saint-blimont/>

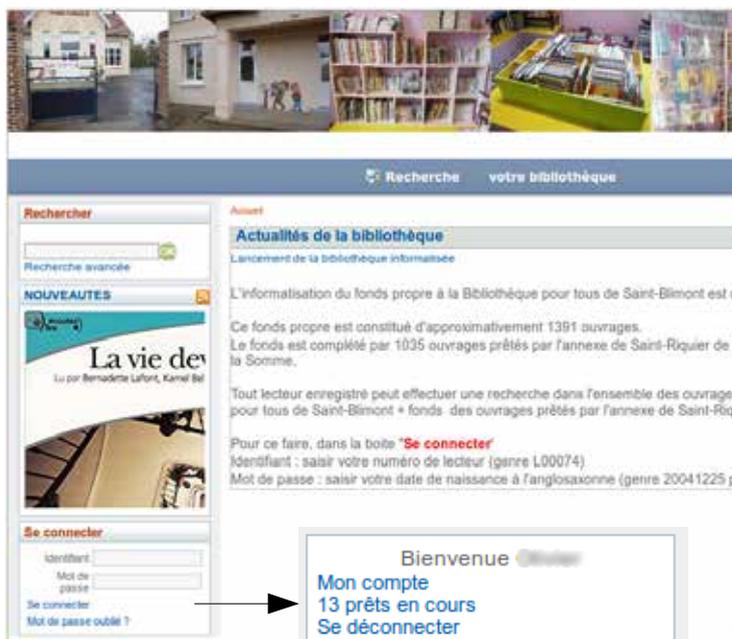
Le site donne les informations essentielles (horaires, adresse) et permet d'effectuer des recherches sur le fond d'ouvrages.

De plus, les adhérents de la bibliothèque, une fois connectés sous leur nom d'emprunteur, peuvent consulter les ouvrages empruntés et effectuer des recherches sur le fond..

Enfin, les adhérents de la bibliothèque peuvent accéder, par le biais de la Bibliothèque départementale de la Somme, à des ressources numériques dont la plus intéressante est la médiathèque numérique :

- plus de cinq mille films, dont plusieurs primés à la cérémonie des César 2019 (Jusqu'à la garde, Mademoiselle de Joncquières, Shéhérazade, Dilili à Paris, les chatouillés)
- des séries de qualité (Arte entre autre).

Un nouveau service est disponible parmi les ressources numérique : storyplay*r. Il s'agit d'une bibliothèque numérique d'albums jeunesse proposant un catalogue de qualité plébiscité par les bibliothécaires et issu d'éditeurs indépendants et de qualité. Le catalogue compte plus de 1300 références en français et en anglais dans une version fidèle aux livres papiers (sans animation) mais avec des versions audio lues par des conteurs et conteuses.



**MEDIATHEQUE
NUMERIQUE**
www.mediatheque-numerique.com



toutapprendre.com

**PHILHARMONIE
DE PARIS**

LeKiosk

GERIP
CENTRE COGNITIVES

L'équipe des bénévoles de la bibliothèque :
Marie-Françoise Descarpentries
Christine Fromont-Dechepy
Rose-Marie Pruvot
Catherine Tschanz
Olivier Tschanz
Aline Wiernicki

Etat-Civil - 1^{er} semestre 2019

NAISSANCES - Bienvenue à :

CONSEIL Liam	28/01/19	ABBEVILLE
GODQUIN Paul	03/06/19	ABBEVILLE

DÉCÈS - Une pensée pour :

Mme BOYNARD Arlette veuve SERET	décédée le 06 janvier à St Valery S/Somme
Mme DEPOILLY Yvette veuve FORESTIER	décédée le 26 janvier à Abbeville
Mme HESDIN Nadine veuve DELAHAYE	décédée le 21 février à St Valery S/Somme

Rappel : La mairie ne reçoit pas toujours les avis de naissance des parents « non mariés » ; ainsi, les parents ayant eu un enfant dans l'année, sont invités à passer en mairie avec leur livret de famille.

Inscription sur Les listes électorales

Une réforme d'ampleur de la gestion des listes électorales, conduite par le ministère de l'intérieur est entrée en vigueur au 1er janvier 2019.

La loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales réforme intégralement les modalités de gestion des listes électorales et crée un répertoire électoral unique et permanent (REU) dont la tenue est confiée à l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE). Par conséquent, elle met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales. Ces dernières seront dorénavant permanentes et extraites du REU qui les centralisera et améliorera la fiabilité.

De plus, cette réforme facilite également l'inscription des citoyens sur les listes électorales en permettant leur inscription jusqu'à quelques semaines avant le scrutin et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année n-1. Les jeunes de 18 ans sont inscrits d'office par l'INSEE. Il est toutefois conseillé de vérifier leur inscription auprès du secrétariat de mairie.

(plus d'informations avec cette adresse internet)

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/3539086/Circulminist12juillet2018.pdf>

Pour rappel, suite aux élections européennes en mai dernier, où ont été constatées des erreurs au niveau de l'état-civil ou de l'adresse de certains électeurs, un avis a donc été distribué dans les boîtes aux lettres courant juin vous demandant de remplir l'imprimé reçu pour nous signaler ces erreurs et de le déposer en mairie **avant le 1^{er} octobre 2019**. **MERCI DE LE DEPOSER EN MAIRIE EN CAS D'OUBLI.**

NB : L'électeur peut lui-même effectuer une correction de son état civil selon les démarches suivantes : Pour corriger l'état-civil officiel (nom de naissance, prénoms, date et lieu de naissance), si l'électeur est né en France hors Nouvelle-Calédonie.

Nouveaux habitants

Dans leur intérêt, les nouveaux habitants de la commune sont invités à se présenter au secrétariat de mairie avec leur livret de famille.

Ils se verront ainsi remettre le dernier bulletin municipal et les informations d'usage. Les élus et le secrétariat de mairie se tiennent à leur disposition tant aux heures de permanence qu'aux heures d'ouverture de la mairie (voir page 3).

Etat-Civil : Reconnaissance anticipée

Pour faciliter leurs démarches administratives, les futurs parents non mariés ont la possibilité de **reconnaître l'enfant avant la naissance**.

Pour cela, il leur est conseillé de prendre contact avec le secrétariat de mairie (si possible avant le 8e mois de grossesse), afin de convenir d'un rendez-vous pour recevoir la reconnaissance dans les meilleures conditions d'accueil.

Le recensement citoyen des jeunes filles et garçons de 16 ans

Cette démarche civique est **OBLIGATOIRE** pour les **filles et les garçons**, à l'âge de **16 ans**. Il s'agit là d'un parcours de citoyenneté prévu par la loi du 28 octobre 1997 qui a réformé le « Service National » (suspension de l'appel sous les drapeaux des garçons nés après le 31/12/1978) pour, aussi, instituer une meilleure égalité entre les jeunes.

Ce recensement débouche sur une « Journée d'Appel de Préparation à la Défense », (JAPD) effectuée avant le 18^{ème} anniversaire. Il s'agit là de la **SEULE OBLIGATION**.

Cette journée vous permet aussi de pouvoir prolonger sur une « préparation militaire », un « volontariat au service de la collectivité nationale », (ex : service de la coopération), un engagement dans la réserve militaire et les services de défense.

L'attestation de recensement délivrée au jeune lui donne des droits et lui permet de pouvoir s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (Baccalauréat, permis moto et auto, concours de la fonction publique). Elle sera également demandée pour toute inscription scolaire d'un élève de 16 ans ; enfin, elle facilitera aussi l'inscription sur les listes électorales.

Quelles démarches ? Où ? Quand ? Comment ? : La (le) jeune ou son représentant légal, se présente à la mairie du domicile, dès le 16^{ème} anniversaire ou dans les 3 mois qui suivent, muni(e) d'une pièce d'identité, du livret de famille des parents, et, le cas échéant de tout document justifiant de la nationalité française. **Une attestation de recensement lui sera remise, IL FAUT LA GARDER.**

Demande de carte nationale d'identité et de passeport (CNI)

LES DEMANDES DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET DE PASSEPORT NE S'ÉTABLISSENT PLUS EN NOTRE MAIRIE.

Dorénavant, les demandes s'établissent en mairie de Saint Valéry sur Somme ou Friville-Escarbotin (mairies les plus proches de notre commune équipées d'un dispositif de recueil)

Il faut prendre rendez-vous avec la mairie de St Valéry au 03.22.60.82.16 ou Friville au 03.22.60.36.60 et venir en cette mairie avec :

- soit avec un dossier de pré-demande que vous pouvez constituer sur le site ants.gouv.fr
OU
- soit avec un formulaire CERFA n° 12100.02 pour les personnes majeures ou n° 12101.02 pour les personnes mineures que vous devez aller chercher en la mairie de votre domicile.
- 1 photo d'identité aux normes : pas de lunettes, ni boucles d'oreilles, oreilles et front dégagés
- l'original de la carte nationale d'identité du demandeur
- une copie intégrale d'acte de naissance datant de moins de 3 mois (mairie de naissance) si vous n'êtes pas en possession d'une carte d'identité en cours de validité
- un justificatif de domicile (facture, quittance de loyer, impôts) datant de moins de 3 mois

Attention : pour les majeurs hébergés, il faut fournir le justificatif de domicile de l'hébergeur, l'original de sa pièce d'identité et une attestation sur l'honneur signée de sa main certifiant que l'hébergé a bien son domicile chez lui depuis plus de 3 mois.

- les originaux des cartes nationales d'identité des 2 parents pour les mineurs
- si c'est un renouvellement de passeport, se munir de l'ancien passeport
- si le précédent passeport ou la précédente CNI sont perdus ou volés :
 - En cas de perte : se munir de la déclaration de perte à établir à la mairie du domicile
 - En cas de vol : se munir de la déclaration de vol à établir en gendarmerie ou au commissariat de police.
- de timbres fiscaux (timbres fiscaux dématérialisés qu'il est possible d'acquérir sur le site timbres.impots.gouv.fr) :
 - pour un passeport : 86 € pour un adulte, 42 € pour un mineur de plus de 15 ans, 17 € pour un mineur de moins de 15 ans
 - pour une CNI uniquement si la précédente est perdue ou volée : 25 €

RAPPEL : LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ POUR LES PERSONNES MAJEURES EST VALIDE 15 ANS À COMPTER DU 1ER JANVIER 2014.

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures,
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

Inutile de vous déplacer en mairie si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Permis de conduire

Depuis le 6 novembre 2017, les démarches liées au permis de conduire doivent être effectuées en ligne, sur le site de l'ANTS (<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>).

Les démarches des usagers de la Somme seront instruites par le CERT « permis de conduire » de Bordeaux, rattaché à la préfecture de Gironde et compétent pour les 6 départements (Somme, Var, Manche, Loire Atlantique, Haute-Saône, Eure-et-Loire).

Le principe de l'intermédiation est également mis en œuvre pour les permis de conduire : les écoles de conduite sont associées à cette réforme et peuvent, depuis leur compte professionnel ANTS, effectuer une demande de titre pour leurs candidats.

Depuis ce site, il est possible de :

- connaître le solde de points de votre permis de conduire
- savoir où en est la fabrication de votre permis
- s'inscrire à l'examen du permis de conduire
- demander la fabrication d'un permis (1er permis ou nouvelle catégorie, duplicata pour perte, vol, détérioration, renouvellement à fin de validité, changement d'état-civil, conversion de brevet militaire, validation de diplôme professionnel)
- faire une demande suite à annulation, invalidation ou suspension.

Les usagers dont la restitution des droits à conduire nécessite un examen en commission médicale (annulation, invalidation ou suspension suite à alcoolémie ou usage de stupéfiants) doivent prendre rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (<http://www.somme.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous>) et constituer leur dossier médical.

Permis de conduire international et échange de permis étranger

Les demandes de permis international (PI) sont instruites par le CERT de Nantes compétent sur toute le territoire (hors Paris).

Dans l'attente d'une dématérialisation prochaine de la procédure de demande de permis international, les usagers doivent constituer leur dossier et l'adresser directement au CERT nouvellement compétent.

Les demandes d'échange de permis étrangers (EPE) sont réceptionnées au guichet du bureau des étrangers de la préfecture de la Somme sans rendez-vous, puis traitées par le CERT de Nantes.

Informations sur le site internet de la Préfecture :

permis de conduire international : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R50828>

échange de permis étranger : <https://www.servicr-public.fr/particuliers/vosdroits/F1460>

Réforme de la délivrance des certificats d'immatriculation des véhicules (CIV)

La Préfecture de la Somme met en service une plate-forme spécialisée dite CERT (centre d'expertise et de ressources titres) – certificat d'immatriculation des véhicules. Une télé-procédure complémentaire « je souhaite faire une autre demande » couvre tous les autres cas, non couverts par les 4 télé-procédures spécifiques déjà déployées, comme par exemple : l'immatriculation d'un véhicule neuf ou d'un véhicule importé, les modifications et corrections sur le titulaire ou le véhicule, les demandes de justificatifs, etc...

Ainsi, c'est à Amiens que se crée le CERT CIV spécialisé dans l'immatriculation des véhicules. Il va traiter les demandes des 12 départements du Nord de la France (départements des régions Hauts-de-France et Normandie, ainsi que ceux du Val d'Oise et de la Seine-Saint-Denis). Ce service comprend également une cellule de lutte contre la fraude, spécialisée sur les certificats d'immatriculation.

● **L'accès aux télé-procédures** : Pour accéder aux démarches en ligne, les usagers doivent disposer d'une adresse mail et se créer un compte sur le site de ANTS. Ils y disposeront alors :

- d'un **espace conducteur** pour les démarches liées au permis de conduire,
- d'un **espace identité** pour les démarches liées à la pré-demande de carte d'identité ou de passeport,
- d'un **espace véhicule** pour les démarches liées à la carte grise.

La connexion via un compte certifié « France Connect » (numéro de télé-déclarant impot.gouv.fr – numéro de sécurité sociale Ameli.fr – ou identité numérique La Poste) est vivement recommandée pour les démarches relatives à la carte grise (certaines démarches ne sont possible que par ce biais).

● **Usagers qui ne disposent pas d'accès à internet ou qui ne souhaitent pas avoir recours à un professionnel de l'automobile** : Pour les usagers qui ne disposent pas d'un accès à internet et ne souhaitent pas avoir recours à un professionnel de l'automobile, des points numériques animés par un volontaire du service civique ou par un agent, sont mis en place en Préfecture et sous-préfectures, ainsi que dans certaines maisons de services au public.

Rétablissement de l'autorisation de la sortie de territoire pour les mineurs

La loi du 3 juin 2016 relative à la lutte contre le terrorisme et le décret du 2 novembre 2016 ont rétabli l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs. (Décret du 15 janvier 2017)

- **Un enfant de parents français** voyageant à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :
 - Pièce d'identité valide du mineur : carte d'identité ou passeport + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination (à vérifier en consultant les fiches pays du site diplomatie.gouv.fr)
 - Photocopie du titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans du parent signataire : carte d'identité ou passeport
 - Formulaire Cerfa 15646*01 signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale (https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do)
- **Un enfant de parents étrangers européens** qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents européen doit présenter les 3 documents suivants :
 - Pièce d'identité valide du mineur + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination
 - Photocopie du titre d'identité valide du parent signataire : carte d'identité, passeport ou titre de séjour
 - Formulaire Cerfa 15646*01 signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale (https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do)
- **Un enfant de parents étrangers d'un pays autre qu'européen** qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :
 - Pièce d'identité valide du mineur + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination
 - Photocopie du titre d'identité valide du parent signataire : carte d'identité, passeport, titre de séjour valide ou titre d'identité et de voyage pour réfugié ou apatride
 - Formulaire Cerfa 15646*01 signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale (https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do)

Dans tous les cas, l'autorisation n'est plus délivrée par la mairie, mais est seulement à l'initiative des parents, au même titre qu'une déclaration sur l'honneur

* * * * *

Nota : Attention, si l'enfant voyage seul avec un seul de ses parents, certains pays comme l'Algérie (http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseilsauxvoyageurs_909/pays_12191/algerie_12196/index.html), la Bosnie-Herzégovine, le Maroc (http://diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs_909/pays_12191/maroc_12289/index.html) ou la Suisse (<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/suisse/>) peuvent réclamer la preuve que l'autre parent autorise ce voyage.

Quelques rappels de réglementation

Rappel des mesures générales de projection d'eaux usées sur la chaussée : article 99.3 : Projection d'eaux usées sur la voie publique : Toute projection d'eaux usées, ménagères ou autres est interdite sur les voies publiques, notamment au pied des arbres.

Stationnement rue des écoles : Nous vous rappelons l'arrêté municipal du 9 septembre 2002 concernant le stationnement rue des écoles.

Article 1^{er} : Les véhicules peuvent être placés en « enfourchement » sur le trottoir rue des écoles (côté des n° impairs) à partir de 18 H 00 chaque jour ouvrable et toute la journée le dimanche et jour férié, à condition de laisser un passage libre pour les piétons de 70 cm environ.

Article 2 : Il n'est apporté aucune modification au stationnement unilatéral.

Article 11 de l'arrêté préfectoral portant réglementation des bruits de voisinage dans le département de la Somme du 20/05/2005. Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi, de 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 19H30,
- les samedis de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00,
- les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00.

Elagage des haies : L'article 673 du Code Civil, application du Code des Communes et du Code Rural, prévoit l'obligation d'élagage des haies et des arbres, à la diligence des riverains du domaine public.

Coupe des chardons : Il est rappelé que les chardons doivent être coupés chaque année **avant le 14 juillet**.

Dépôts sauvages – Amendes :

1 - L'article 2 de la Loi du 15 Juillet 1975 interdit tout dépôt sauvage de quelque nature que ce soit.

2 - Les articles R. 632-1, R. 635-8 et R. 644-2 du nouveau Code Pénal prévoient des amendes pour les contraventions de 2ème, 4ème et 5ème classes «sur le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit, si ce dépôt n'est pas effectué par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation».

3 - Le Maire, en tant que 1er Magistrat de la Commune, peut dresser un procès-verbal et infliger une amende. Il peut également pénétrer sur un terrain privé, même clôturé (Décision Ministérielle - N° 40910 du 02 Septembre 1996).

4 - Le contenu des sacs déposés peut donner des indices pour retrouver les contrevenants.

5 - Si le dépôt est effectué à l'aide d'un véhicule, le montant de l'amende est de 1 500 € à 3 000 € (5ème classe) en cas de récidive. De plus, le véhicule ayant servi ou qui était destiné, à commettre l'infraction peut être confisqué (Article 635-8 du Code Pénal).

6 - Il est rappelé que le montant des amendes peut aller de 150 € à 7 600 € selon le délit.

En cas d'atteinte aux biens publics (tels que les graffitis - Article 322-1 et suivants du nouveau Code Pénal), un emprisonnement de 8 jours à 3 mois peut être requis.

7 - Que faire dans le cas d'un dépôt sauvage ?

Merci de contacter la Mairie dès que vous constatez cet état de faits.

Pour éviter d'avoir recours à ces sanctions répressives, respectons les Lois, la Nature et nos Concitoyens.

Le comportement Eco-Citoyen est fait pour le bien et la santé de tous.

La santé contribue au bonheur, le respect de tous aussi.

**Ces arrêtés peuvent être consultés en Mairie
aux jours et heures de permanence.**

Le Maire, José MARQUE

Centre des finances publiques

Sur la demande de plusieurs communes et de nombreux usagers, les Centres des Finances Publiques d'Ault et de Friville-Escarbotin reçoivent le public :

Pour Ault : les lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h et le vendredi de 9h à 12h –

Tél 03 22 60 41 24

Pour Friville : le lundi de 9h à 12h et le mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h00 –

Tél 03 22 30 20 69

Sur les deux sites, un PC avec imprimante est mis à disposition du public et un accueil professionnel par des agents des finances publiques est réservé aux usagers pour les accompagner dans la démarche dématérialisée concernant la déclaration d'impôt, payer des factures locales, payer une amende, payer un forfait post-stationnement, créer une adresse e-mail, utiliser impôts.gouv... mais aussi il est possible d'avoir accès à CAF.fr et à Service Public.fr...

Egalement, les usagers peuvent obtenir des renseignements concernant l'établissement de leur déclaration d'impôts, crédits d'impôt... ainsi qu'un entretien plus spécialisé sur rendez-vous demandé à la Trésorerie de Friville.

MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU SERVICE D'ACCUEIL PERSONNALISÉ SUR RENDEZ-VOUS

Un accueil personnalisé sur rendez-vous permet d'améliorer la qualité de service en évitant aux usagers de se déplacer lorsque cela n'est pas nécessaire et, si cela est nécessaire, en leur assurant d'être reçus sans file d'attente, à l'heure choisie, par un agent ayant préalablement connaissance de votre dossier et munis des pièces utiles.

Pour les demandes les plus complexes, les usagers, particuliers ou professionnels sont invités à prendre rendez-vous selon deux modes de contact :

- sur le site impots.gouv.fr via leur espace personnel,

- par téléphone au numéro ou au guichet de leur centre des finances publiques.

Bien évidemment, dès le premier contact à distance, tout est mis en œuvre pour que l'utilisateur obtienne une réponse.

Les démarches les plus simples (paiements, simples demandes de renseignements, remise de formulaire...) peuvent toujours s'effectuer au guichet des centres des finances publiques, sans rendez-vous.

Les usagers rencontrant des problèmes de paiement de leurs factures locales (crèche, cantine scolaire, eau...) sont désormais invités à prendre rendez-vous par téléphone, au guichet ou par courriel auprès de leur trésorerie en charge du secteur public local.

**HORAIRES D'OUVERTURE
DE LA TRESORERIE DE FRIVILLE**
Bureau ouvert au public le lundi de 9h00 à 12h00 et
du mardi au vendredi de 8h45 à 12h00.

Le culte

Dans le secteur catholique « Vimeu-Bresle-Côte Picarde », ST-BLIMONT fait partie de la paroisse ST-ELOI-EN-VIMEU. Rappel des horaires : la messe est dite en l'église paroissiale de FRIVILLE-ESCARBOTIN à 11h00 les 1er et 3e dimanches et à 9 h 30 les 2e et 4e dimanches.

L'église de St-Blimont peut accueillir des célébrations et offices occasionnels tels que des obsèques, des mariages ou des fêtes de tradition locale.

Bureau de poste

Pour tous renseignements, téléphone 03 22 30 25 39 aux heures d'ouverture.

Heures d'ouverture : lundi, mardi, jeudi, vendredi : **de 14 h 00 à 17 h 00**

Heure de levée du courrier : du lundi au samedi : **08 h 30**

AOUT : Le bureau de poste de St-Blimont sera fermé du 05/08/2019 au 24/08/2019.

Durant cette période, l'offre de la Poste reste disponible dans le bureau de poste de Friville-Escarbotin situé 23 rue Anatole France : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00, et le samedi de 09h00 à 12h00.

Assistantes maternelles de la commune

Henriette ARRACHEPIED	3 rue Jacques Sauzet	03 22 30 39 59
Evelyne BELLEGUEILLE	2 rue d'Avergne	03 22 30 57 09
Nathalie BOUCLET	8 rue Jacques Sauzet	03 22 60 61 31
Claudia DUPAN	32 rue du Bout de Haut	03 22 60 41 56
Virginie GARDIN	9 rue de l'Eglise	03 22 61 11 30

Carole MARTEL	29 Grande Rue - Offeu	03 22 60 66 32
Laëtitia HORNOY	1 rue des Véroilles	06 25 58 44 81
Elodie BOUDIN	3 rue du Bout de Haut	07 87 54 84 39
Florence VAROQUIER	6 rue d'Avergne	06 98 92 17 94

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au Centre Médico Social de Saint Valery sur Somme – 39 quai du Romerel – 80230 SAINT-VALERY-SUR-SOMME – Tél. 03 60 03 42 40.

Conseil des prud'hommes

Le Conseil de prud'hommes d'Abbeville est transféré au Palais de Justice, 79 rue du Maréchal Foch – 80100 ABBEVILLE. Téléphone : 03.22.25.37.31 - Télécopie : 03.22.25.37.55

Permanences du conciliateur de justice

Litige entre particuliers ? Un conciliateur de justice, M. TRIoux, est présent pour vous aider à solutionner vos litiges en assurant des permanences :

Feuquières-en-Vimeu	1 ^{er} mardi du mois	De 15h00 à 18h00
Saint-Valery-sur-Somme	2 ^{ème} mardi de chaque mois	De 14h00 à 17h00
Gamaches	3 ^{ème} mardi de chaque mois	De 15h00 à 18h00
Communauté de communes de Moyenneville	4 ^{ème} mardi de chaque mois	De 14h00 à 17h00
Mers-les-Bains	1 ^{er} jeudi de chaque mois	De 14h00 à 17h00
Chepy	2 ^{ème} jeudi de chaque mois	De 15h00 à 18h00
Nibas	3 ^{ème} jeudi de chaque mois	De 15h00 à 18h00

Aucun rendez-vous n'est à prendre par téléphone, il suffit uniquement de se présenter le dit jour, à ladite heure, au dit lieu.

Pact Adrim

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et la Région Hauts-de-France ont développé un réseau de conseillers info énergie, dont la mission est de sensibiliser les particuliers au développement durable et aux économies d'énergie, de leur délivrer un conseil objectif et neutre dans les domaines de la maîtrise de l'énergie, des techniques de construction et des aides financières afférentes.

Vous souhaitez donc réaliser des économies d'énergie et vous voulez utiliser des énergies renouvelables, voici les nouvelles coordonnées de deux agences :

SOLIHA SOMME : Garopôle - 80100 ABBEVILLE - 03.22.23.33.41

AGENCE PICARDIE MARITIME : 51 rue de la tannerie - 80100 ABBEVILLE
-03.22.23.28.72

Le cadastre

Consulter le cadastre, via internet, est accessible à tous, avec cette adresse.
<http://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do>

Le journal du RAM

(relais assistants maternels de la communauté d'agglomération de La Baie de Somme) :

Ce journal est destiné aux assistants(es) maternels (les) apportant des informations éducatives. Des animations et réunions peuvent être également organisées sur le territoire de la communauté avec un calendrier de ces animations et réunions (consultation sur site www.petite-enfance-baiedesomme.fr). Des permanences sur rendez-vous et téléphoniques sont mises en place également.

Ramassage des déchets verts

Les tontes de gazon doivent être exclusivement déposées dans les sacs papier vendus en mairie : **au-delà de 25 kg par sac, le ramassage ne sera pas effectué.**

- Les **branchages** doivent être liés en bottes (longueur maximale d'1 mètre)
- Les **branchages trop volumineux, les souches et troncs d'arbres etc...** sont INCOMPATIBLES AVEC LE SERVICE.

Il est précisé que ce service n'est proposé QUE pour l'évacuation de « déchets verts » issus de la commune. **Le service de ramassage, qui a lieu chaque mercredi, a repris LE MERCREDI 03 AVRIL 2019** par les employés communaux, à partir de 8 h 00 et ce **jusqu'au MERCREDI 30 OCTOBRE 2019 inclus.**

Rappel : La vente des sacs papier s'effectue tous les samedis, de 11h00 à 11h30, du 06 avril au 26 octobre à la Mairie, à raison de 3 € les 5 sacs.

Ramassage des ordures ménagères (OM) et sacs bleus

La CABS vous rappelle également de déposer vos sacs ordures ménagères et sacs bleus au plus tôt la veille de la collecte, après 20 h. Elle assure ces services aux conditions suivantes :

• LES ORDURES MENAGERES

- les **MARDIS** de juillet à décembre : attention pas de ramassage le mardi 12 novembre, mais ramassage le mercredi 13 novembre (consultez votre calendrier).

Rappel : Que mettre dans ces sacs transparents ? Tous les déchets non recyclables. Il s'agit notamment des barquettes de viennoiseries, pots de yaourt, barquettes en polystyrène, gobelets, pots de crème, boîtes à pizza, restes de repas, vaisselle cassée porcelaine, film plastique entourant les revues, couches culottes, boîtes et sacs de restauration rapide, boîte à œufs plastique et polystyrène,...

En cas d'erreur de tri, un autocollant sera apposé sur le sac transparent expliquant le motif de refus de collecte. Vous pourrez présenter votre sac à la collecte avec l'autocollant de refus de collecte, lors du prochain ramassage. Il sera collecté si les erreurs ont été corrigées.



• LES « SACS BLEUS » :

- les **MARDIS** de juillet à décembre : attention pas de ramassage le mardi 12 novembre, mais ramassage le mercredi 13 novembre (consultez votre calendrier).

Rappel : Sont concernés les emballages recyclables suivants : boîtes acier et alu, aérosols et briques de boisson, bouteilles et bidons plastiques, journaux, magazines et publicités, cartons et cartonnets.

Rappel : 1) La mise à disposition des sacs bleus et des sacs blancs s'effectue en la salle d'accueil de la mairie aux heures d'ouverture de celle-ci ou à la CABS de St-Valéry.

2) Depuis janvier 2011, il n'est désormais possible de prendre qu'un rouleau de sacs bleus et un rouleau de chaque contenance pour les ordures ménagères, lors de votre passage. La prise de vos sachets doit être enregistrée sur le registre situé sur la table dans la salle d'accueil.

Ramassage de la ferraille et des encombrants

La CABS assure ce service pour le 2^{ème} semestre 2019 : **le jeudi 21 novembre**

Nous rappelons que ce ramassage s'effectue en 2 étapes : un premier passage pour le ramassage des encombrants, puis un second passage pour les ferrailles.

La CABS vous rappelle également de déposer vos encombrants et ferrailles, la veille de la collecte, après 20 h. Elle vous rappelle également que chaque catégorie ne doit pas dépasser 2 m³.

Déchets collectés au titre des encombrants : grands objets en plastique, sommiers, meubles en bois, lavabos... Certains objets ne seront pas collectés.

Les D.D.M. (Déchets Dangereux des Ménages) tels que piles, batteries, huiles de vidange, débouche évier, lessive alcaline, antirouille liquide, détergents, détachants, produits de traitement du bois, colles, vernis, peinture, insecticides, désherbants (sauf chlorate de soude) sont à déposer à la déchetterie même.

Les D.E.E.E. (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) sont à déposer en déchetterie ou à remettre à votre distributeur lors de l'achat d'un appareil neuf (lecteur DVD, lave-linge, ordinateur... tous les appareils électriques et électroniques).

ATTENTION AUX REFUS DE RAMASSAGE :

Le service de ramassage n'enlève pas les déchets qui :

- n'entrent pas dans le camion,
- sont trop lourds pour être manipulés par 2 agents,
- présentent un danger lors de la manipulation,
- sont de nature industrielle ou agricole,
- présentent un volume trop important (contactez un loueur de benne ou déposez à la déchetterie de St Valéry ou de Cayeux ou au centre d'enfouissement privé de BOISMONT).

Ramassage des cartons

Cette collecte est assurée par la CABS, pour ceux, industriels, artisans, commerçants, collectivités, qui ont répondu au questionnaire CABS. Ce ramassage est assuré **chaque mardi** (en juillet et août le mercredi), par la CABS, directement de porte à porte. Les cartons doivent être aplatis et ficelés.

Collecte amiante en déchetterie

Une collecte de l'amiante en déchetterie de Saint Valéry ou de Cayeux aura lieu le mardi 24 septembre.

Conteneur piles - accumulateurs usagés et conteneur cartouches d'encre et laser usagées

La CABS a mis en place un service de collecte et de recyclage des piles, accumulateurs usagers et cartouches d'encre. Ainsi, vous avez désormais la possibilité de les déposer dans le conteneur correspondant situé dans la salle d'accueil de la mairie. Nous vous rappelons qu'il n'est plus possible de jeter ces déchets aux ordures ménagères !

Attention ! Les ampoules électriques NE PEUVENT PAS ETRE DEPOSEES dans le conteneur piles situé en mairie : de nombreux magasins sont, eux, équipés de conteneurs à ampoules usagées !

Composteurs

La CABS met à votre disposition des composteurs :

Pour toute demande (contenance, prix) merci de vous adresser à la CABS, en vous rendant dans leurs locaux, ou par téléphone au 03 22 60 09 99, ou par messagerie électronique sur laurent.leblond@ca-baiedesomme.fr

Déchetteries de La CABS

Une information complète sur l'utilisation des déchetteries de la CABS vous est parvenue directement. Vous retrouvez par ailleurs ces informations, ainsi que toutes les autres (ordures ménagères, encombrants, ferrailles) sur le « Calendrier de la CABS », distribué chez vous.

Les heures d'ouverture des 2 déchetteries sont les suivantes : (ils changent suivant les saisons !)

	Saint-Valery-sur-Somme		Cayeux-sur-Mer	
	1 ^{er} oct-31 mars	1 ^{er} avril-30 sept.	1 ^{er} oct-31 mars	1 ^{er} avril-30 sept.
Lundi	9 h - 12 h	9 h - 12 h	14 h - 17 h	14 h - 18 h
Mardi	9 h - 12 h	9 h - 12 h	14 h - 17 h	14 h - 18 h
Mercredi	14 h - 17 h	14 h - 18 h	9 h - 12 h	9 h - 12 h
jeudi	Fermeture			
Vendredi	14 h - 17 h	14 h - 18 h	9 h - 12 h	9 h - 12 h
samedi	9 h 30 - 12 h 30 et 14 h - 17 h	9h30 - 12h30 et 14 h - 18 h	9h30 - 12h30 et 14 h - 17 h	9h30 - 12h30 et 14 h - 18 h
dimanche	Fermeture	10 h - 12 h, du 01/07 au 31/08	Fermeture	10 h - 12 h, du 01/07 au 31/08



LMP
Bâtiment

- Maçonnerie
- Isolation
- Plâtrerie
- Carrelage



Port. : 06 - 85 - 52 - 48 - 80

ZA du Vimeu Industriel Avenue de la Baie de Somme
80210 - FEUQUIERES EN VIMEU

Location - Pièces détachées de mobil Home
Chalets - Terrasses
Abri de Jardin
**+ de 40 modèles
neuf et occasion**

**Sté BERTRAND
FLAMENT
MOBIL-HOME**

ACHAT - VENTE
06 80 58 03 51
145, route de Rue - LE CROTOY
www.stebertrandflament.fr
sabineflament0609@orange.fr
Financement personnalisé, voir conditions en magasin



de 3.500 € à 51.000 €



Hubert GEST

**Électricien - Plombier
Chauffagiste**

*Installation - Entretien - Dépannage
Aménagement salle de bain - Ramonage
Tout à l'égout*

03 22 30 19 53 - 06 51 61 13 95

27, Grande Rue OFFEU - Saint-Blimont
gest.hubert@hotmail.fr



Les communiqués de la tribune libre sont rédigés par les associations elles-mêmes et sont le reflet de leurs activités. Les libellés de ces communiqués sont sous la responsabilité de ces associations et de leurs rédacteurs.

Club des Aînés de St-Blimont

Le Samedi 21 Janvier Le Club des Aînés s'est réuni pour tirer les Rois. Ce fut un moment agréable pour nous retrouver et passer un excellent après-midi avec la dégustation du cidre de M. Lesage et le loto avec des très beaux lots généreusement offerts par les donateurs. Le rendez-vous est donné à l'année prochaine !

Le Samedi 18 Février : L'assemblée générale du Club s'est tenue sous la présence de M. le Maire dans une ambiance conviviale. Nous nous sommes retrouvés nombreux pour tout d'abord renouveler les adhésions et prendre connaissance du bilan financier 2018.

Nous avons ensuite honoré nos concitoyens disparus en observant une minute de silence. Puis s'est suivi le repas élaboré par M. Accard apprécié de tous.

Le Dimanche 2 Juin : Nous avons eu le plaisir de retrouver notre traditionnelle brocante d'Offeu qui fut une réussite. Nous remercions la municipalité pour le prêt du barnum et remercions l'Harmonie pour son traditionnel concert apprécié des mélomanes ! Merci également à tous celles et tous ceux qui ont apporté leur aide lors de cette journée.



Le Président, Pierre BERQUEZ

Harmonie Municipale de St-Blimont

L'Harmonie municipale tient tout d'abord à remercier les membres honoraires pour leur participation et l'accueil fait aux musiciens et bénévoles lors de notre passage ce dimanche 6 juillet. Grâce aux différents dons, notre société peut investir dans l'achat de nouvelles partitions et de matériel pour nos jeunes musiciens.

Comme chaque printemps, notre Harmonie a été active dans les animations de fêtes de villages et de hameaux comme à Nibas le 19 mai, Saucourt le 26 mai et Offeu le 2 juin.

Mais le point fort de cette saison fut notre participation au Concours national d'ensemble musicaux qui eu lieu le dimanche 9 juin à Abbeville.

Suite à notre passage à l'Espace culturel Saint-André devant un jury de 3 professionnels, nous avons obtenu un 1er Prix Mention Bien en 2e Division. C'est une première historique pour notre société, à la fois pour le niveau atteint que pour la note obtenue.

C'est une belle récompense pour l'ensemble des musiciens, après 6 mois de travail. Encore bravo à eux !!

Notre prestation pour la fête de la Musique eu lieu cette année le 28 juin, toujours en partenariat avec la Remise des prix. Cette fois, après notre partie musicale, les enfants nous ont rejoint au chant pour un morceau commun.

Nous vous invitons pour nos prochains rendez-vous :

- Dimanche 8 Septembre : Concert pour la fête locale à 17h30 dans la cour de l'école maternelle.
- Dimanche 15 Septembre : Brocante de l'Harmonie – rue des écoles
- Samedi 12 Octobre : Concert d'Automne à 20h30 dans la salle Francis-Dupont
- Dimanche 13 Octobre : Concert pour la fête d'Ebalet à 11h30



Le Président, David CARU

UNC - Union Nationale des Combattants 39/45 - Indochine - AFN - UPEX - Soldats de France - Veuves de guerre et d'Anciens Combattants

L'assemblée générale de l'UNC a eu lieu le **Vendredi 25 Janvier** à la salle de réunions en présence de : M. José Marque, Maire ; M. Jean Lejeune, Président du Comité d'arrondissement d'Abbeville ; et de M. Gérard Lesage, Président local.

Elle s'est déroulée comme de coutume avec l'assemblée et leurs épouses qui ont suivi les événements de l'année écoulée. Puis le Verre de l'Amitié fut suivi d'un repas de clôture apprécié de tous.

Le 16 mars dernier, la soirée choucroute fut animée par Guillaume Pruvot et nous renouvelons nos remerciements aux fidèles convives qui nous suivent chaque année.



Le Dimanche 24 mars eut lieu le Congrès d'arrondissement à Mareuil-Caubert. M. Francis Gosset reconnu par l'Etat a reçu pour la première fois la carte du combattant : félicitations à notre récipiendaire.

Un merci en particulier à M. Gérard Williamson, Trésorier, puis aux Soldats de France qui nous accompagnent depuis une quinzaine d'années.

La Secrétaire, Louissette HENOCQUE

ARAC, Association Républicaine des Anciens Combattants

Assemblée générale du 09 Février 2019 et soirée tripes

L'assemblée générale de la section locale de l'Association Républicaine des Anciens Combattants a eu lieu cette année le 09 février 2019. La traditionnelle soirée tripes, élaborée par M. et Mme ACART et animée par l'accordéoniste Arnaud Guimard, a remporté un vif succès. Remerciements aux bénévoles pour l'organisation de cette manifestation.



Commémoration du cessez le feu en Algérie le 19 Mars 2019

Comme chaque année, le 19 mars 2019 à 18h30, l'ARAC a déposé, une gerbe sur la stèle des anciens combattants de l'Algérie, Tunisie, Maroc et TOE. Cette commémoration a été suivie par le traditionnel vin d'honneur de la commune, puis un apéritif dînatoire a été offert aux adhérents de la section.

La Présidente, Blandine BENARBIA FORESTIER

Amicale des Anciens Elèves La Saint-Blimontoise



Au moment de la parution de ce bulletin municipal, nous sommes partagés par deux moments importants pour notre association forte de 120 licenciés ; en effet, c'est la fin de la saison et donc une période de bilan et c'est aussi le moment où nous préparons la saison sportive suivante.

Bilan tout d'abord : les activités « traditionnelles » cyclisme ou marche se

maintiennent mais souffrent d'un manque de renouvellement d'effectif.

Le tir à l'arc et le tennis de table ont connu une activité plus importante avec des effectifs en hausse.

Les activités encadrées par des animateurs (danse et yoga) connaissent beaucoup de succès.

Comme chaque année, l'AAE SAINT-BLIMONT, la Saint-Blimontoise a contribué à l'animation du village : course cycliste, brevets cyclotouristes et pédestres à l'occasion des fêtes des hameaux, apéro du patrimoine ...

Pour l'année sportive et culturelle suivante, les activités seront poursuivies, mais cette prochaine saison sera marquée par la célébration du

CENTENAIRE de La SAINT-BLIMONTOISE

Nous aurons l'occasion de revenir vers vous pour vous présenter ce temps fort de notre association.

Les activités du second semestre :

Les activités de marche et cyclotourisme sont ouvertes à tous

Samedis de 11h à 12h (juillet et août) : visite de la tour, de la crypte et de l'église

Dimanche 21 juillet : brevets cyclo et pédestres à l'occasion de la fête d'Elincourt

Vendredi 23 Août : traversée de la Baie à 9h30 – contacter le 06.19.22.81.86 ou le 03.22.30.10.34

Vendredi 6 septembre : Assemblée générale, soirée de reprise

Samedi 7 septembre : course cycliste, prix de la municipalité.

Dimanche 15 septembre : Foire toutes collections

Samedi 28 septembre : Trail de l'AAE

Dimanche 13 octobre : brevets cyclo et pédestres à l'occasion de la fête d'Ebalet

Vendredi 8 novembre : remise du challenge des 3 hameaux.

SECTION RECHERCHE DU PATRIMOINE

Ce mardi 7 mai 2019, notre section a participé à l'événement « Les Apéros du Patrimoine » organisé par Baie de Somme 3 Vallées. Quarante curieux venant de toute la Picardie maritime et même d'ailleurs ont pu ainsi découvrir notre église, les histoires qu'elle renferme et un paysage ensoleillé du haut des 27 mètres de la Tour.

Pour rappel, les visites annuelles de l'église et de la tour se déroulent tous les samedis de Juillet et Août (rendez-vous à 10h55 devant l'entrée).

www.lasaintblimontoise.fr



**Victor
Moncond'huy**

Vidange toutes Fosses

06 11 64 58 06

03 22 60 52 16

22, rue du Fond du Val - 80230 PENDÉ

CALENDRIER DES FETES - 2^{ème} semestre 2019

AOUT

« Animations d'été au Camping et Visite de la Tour à 11h00 le samedi »

- **Samedi 03 :** 13h30 : Concours de pétanque du SC Football (stade)
- **Dimanche 04 :** Repas des campeurs et animations du Club Kentucky Country (camping)
- **Lundi 05 :** Nuit des étoiles (stade)
- **Vendredi 23 :** Traversée de la Baie (0322301034)

SEPTEMBRE

- **Dimanche 01 :** 11h00 : Fête de la Libération (Mairie)
- **Vendredi 06 :** 18h30 : Assemblée Générale de l'AAE – Soirée de reprise (SDR)
- **Samedi 07 :** 15h00-17h30 : Course cycliste, Prix de la Municipalité (SFD)
- **Dimanche 08 :** 12h00-17h30 : Fête locale, concert de musique et animations du Club Kentucky Country (SFD ou place verte)
- **Samedi 14 :** Journée du Patrimoine de l'AAE (SFD) – Visite de l'Eglise
- **Dimanche 15 :** Brocante de l'Harmonie Municipale (SDR) Foire toutes collections de l'AAE – 7h00/18h00 (SFD)
- **Samedi 21 :** 19h30 : Soirée dansante du Club Kentucky Country (SFD)
- **Samedi 28 :** Epreuve de cross et de marche de l'AAE (SFD)

OCTOBRE

- **Vendredi 04 :** 16h30 Clôture du Foyer des Aînés (SDR)
- **Mercredi 09 :** Loto de l'ARAC (SFD)
- **Samedi 12 :** Conférence compost plantes (SFD)

- **Dimanche 13 :** 19h00 Soirée tartiflette du SC Football (SFD)
- **Vendredi 18 :** 19h00 Soirée tartiflette du SC Football (SFD)

NOVEMBRE

- **Dimanche 03 :** Loto de l'AFSB (SFD)
- **Jeudi 07 :** Coupe Soliles «Devos prime démo» (SFD)
- **Vendredi 08 :** 18h30 : Remise du Challenge des 3 Hameaux (Mairie)
- **Lundi 11 :** 9h45 : Fête de l'Armistice (SFD) Repas de l'UNC (SDR)
- **Samedi 16 :** Sainte Cécile (SFD)
- **Jeudi 21 :** 20h00 : Réunion pour le calendrier des fêtes 2020 (Mairie)
- **Dimanche 24 :** Bourse aux vêtements de l'AFSB à FEUQUIERES
- **Samedi 30 :** Sainte Barbe (SDR)

DECEMBRE

- **Mercredi 05 :** RDV stèle 18h30 : Hommage aux Morts pour la France de la Guerre d'Algérie et des Combats du Maroc et de la Tunisie (SDR)
- **Samedi 07 :** 17h30 : Concours de manille et soirée tripes du SC Football (SFD)
- **Vendredi 13 :** Fête de Noël des enfants (SFD)
- **Samedi 14 :** Fête de Noël des enfants (SFD)
- **Dimanche 15 :** Fête de Noël des enfants (SFD)
- **Lundi 16 :** 15h00 : Goûter des Aînés (SFD)
- **Jeudi 19 :** Repas de Noël des Elèves (SFD) Colis de Noël des Employés Municipaux (SDR)

Légende : SFD = Salle Francis Dupont - SDR = Salle Des Réunions

Ets René PETIT
COUVERTURE
ZINGUERIE



St-BLIMONT
03 22 30 00 22

LAMBERT Éric



Terrassement
Branchement de tout à l'égout
Enrobé
Aménagement de terrain

Tél/Fax 03 22 60 51 76
183, rue de la Targette - 80880 Saint-Quentin-Lamotte

